Provinces et territoires du Canada, date de l'entrée dans la Confédération, mesures législatives qui l'ont déterminée, superficie actuelle, et siège du gouvernement

Province, territoire ou district	Date de la création ou de l'entrée	Mesure législative	Superficie actuelle (milles carrés)	Siège du gouvernement provincial ou territorial
Ontario ¹ . Québec ² . Nouvelle-Écosse. Nouveau-Brunswick	1er juillet 1867	Loi du Parlement impérial—Acte de l'Amérique du Nord brittanique de 1867 (S.R.U. 1867, chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 22 mai 1867	412,582 594,860 21,425 28,354	Toronto Québec Halifax Fredericton
Manitoba ³	15 juillet 1870	Acte du Manitoba de 1870 (S.C. 1870, chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870	251,000	Winnipeg
${\bf Colombie\text{-}Britannique}$	20 juillet 1871	Arrêté en conseil impérial du 16 mai 1871	366,255	Victoria
Île-du-Prince-Édouard	1er juillet 1873	Arrêté en conseil impérial du 26 juin 1873	2,184	Charlottetown
Saskatchewan ⁴	1er sept. 1905	Acte de la Saskatchewan, 1905 (S.C. 1905, chap. 42)	251,700	Regina
Alberta4	1er sept. 1905	Acte de l'Alberta, 1905 (S.C. 1905 chap. 3)	255,285	Edmonton
Terre-Neuve	31 mars 1949	Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1949 (S.RU. 1949, chap. 22)	156,185	St-Jean
Territoires du Nord- Ouest ⁵ Mackenzie ⁶ Keewatin ⁶ Franklin ⁶	1er janvier 1920 1er janvier 1920	Loi du Parlement impérial—Acte de la Terre de Rupert de 1868 (S.RU. 1868, chap. 105) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870		Ottawa ⁷
Territoire du Yukon ⁸	13 juin 1898	Acte du territoire du Yukon de 1898 (S.C. 1898, chap. 6).	207,076	Whitehorse
		Canada		

¹ Superficie augmentée par la loi de l'extension des frontières de l'Ontario de 1912 (S.C. 1912, chap. 40).

² Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Québec de 1912 (S.C. 1912, chap. 45) et diminuée à la suite de la décision du Comité judiciaire du Conseil privé britannique (1 mars 1927), transférant à Terre-Neuve 112,000 milles carrés environ de territoire autréois considéré comme appartenat au Québec.

³ Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1881 et par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1912 (S.C. 1912, chap. 32).

⁴ L'Alberta et la Saskatchewan, constituées en provinces en 1905, couvrent approximativement l'étendue qui constituait autrefois les districts d'Assiniboïa, d'Atabasea, d'Alberta et de Saskatchewan, créés le 17 mai 1882, par décision du conseil privé du Canada, ratifiée par le Parlement du Dominion et par un arrêté en conseil du 2 octobre 1895.

⁵ Par un arrêté en conseil impérial adopté le 23 juin 1870 conformément à la loi de 1888 sur la Terre de Rupert (S.R.-U. 1868, chap. 105), les anciens territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson consus sous le nom de Terre de Rupert et de territoire du Nord-Ouest ont été cédés au Canada à compter du 15 juillet 1870. Ces territoires ont été dénommés Territoires du Nord-Ouest par la loi des S.C. 1869, chap. 3 et par celle des S.R.C. 1906, chap. 62. Par un arrêté en conseil impérial du 31 iuillet 1880 (en vigueur le le septembre 1880), tous les territoires et possessions britanques en Amérique du Nord ne faisant pas déjà partie du Canada et toutes les îles y adjacentes (sauf la colonie de Terre-Neuve et ses dépendances) ont été annexés au Canada, et ces territoires ont été officiellement inclus dans les Territoires du Nord-Ouest par la loi des S.C. 1905, chap. 27. La province de Manitoba a été formée d'une portion des territoires en vertu de l'Acte du Manitoba de 1870 (S.C. 1870, chap. 3); une autre partie y a été ajoutée en 1881 (S.C. 1881, chap. 14). Les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont été formées de parties des territoires en 1905 et, en 1912, d'autres portions ont été ajoutées au Manitoba, à l'Ontario et au Québec.

⁶ En vertu des S.C. 1876, chap. 21, un district distinct connu sous le nom de district de Keewatin a été établi et un gouvernement local y a été assuré. La loi devait entrer en vigueur lors de sa proclamation. Elle portait que des parties de ce district pourraient être réannexées aux Territoires du Nord-Ouest sur proclamation; une partie du district de Keewatin a en effet été annexée en 1886 et, en 1905, le district tout entier a été réannexé. La loi de 1876 n'a jamais été proclamée. En vertu d'un arrêté en conseil du 8 mai 1882, les districts provisoires d'Assimboia, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca ont été établis pour la commodité des colons et pour des fins postales. Les districts provisoires provisoires provisoires provisoires provisoires d'Assimboia, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca ont été établis en vertu d'un arrêté en conseil du 2 octobre 1895, mais un autre arrêté en conseil du 18 décembre 1897 en a modifié les limites. Par la suite, on a formé le territoire du Yukon, créé les provinces d'Alberta et de Saskatchewan et annexé d'autres parties des territoires au Québec, à l'Ontario et au Manitoba. Un arrêté en conseil du 16 mars 1918 (en vigueur le 1se janvier 1920), a partagé les autres parties des Territoires du Nord-Ouest en trois districts provisoires dénommés Mackenzie, Keewatin et Franklin.

⁷ Voir p. 94.

Le district provisoire de Yukon, établi en 1895, est devenu district judiciaire des Territoires du Nord-Ouest par suite d'une proclamation publiée en conformité de l'article 51 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.R.C. 1886, chap. 50) le 16 août 1897; la loi sur le territoire du Yukon (S.C. 1898, chap. 6) l'a déclaré territoire distinct,